

CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉ (1/6)

I. DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

Bailleur(s)

- Personne physique
 Personne morale

Nom :

Prénom :

Dénomination :

Domiciliation ou siège social :
.....

Adresse électronique (*facultatif*) :
.....

Locataire(s) ou colocataires(s)

Nom :

Prénom :

Adresse électronique (*facultatif*) :
.....

Nom :

Prénom :

Adresse électronique (*facultatif*) :
.....

Il a été convenu ce qui suit :

II. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

A. Consistance du logement

Localisation du logement (*exemples : adresse / bâtiment / étage / porte etc*) :
.....
.....

Type d'habitat :

- Immeuble collectif Immeuble individuel

Régime juridique de l'immeuble :

- Mono propriété Copropriété

Période de construction :

- avant 1949 de 1975 à 1989 après 2005
 de 1949 à 1974 de 1990 à 2005

Surface habitable : m²

Nombre de pièces principales :

Paraphe :

CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉ (2/6)

Autres parties du logement :

- Grenier Loggia Balcon
 Terrasse Jardin

Eléments d'équipements du logement (*exemples : cuisine équipée, détail des installations sanitaires etc*) :
.....
.....

Modalité de production de chauffage :

- Individuel Collectif

Modalité de production d'eau chaude sanitaire :

- Individuelle Collectif

B. Destination des locaux :

- Usage d'habitation
 Usage mixte (*professionnel et d'habitation*)

C. Désignation des locaux et équipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du locataire :

- Garage Parking Cave

D. Enumération des locaux, parties, équipements et accessoires de l'immeuble à usage commun

- Ascenseur Espace verts Garage à vélo Aires et équipement de jeux
 Laverie Local poubelle Gardiennage

E. Equipement d'accès aux technologies de l'information et de la communication (*exemples : modalités de réception de la télévision dans l'immeuble, modalités de raccordement internet etc.*) :

III. DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

A. Date de prise d'effet du contrat :/...../.....

Paraphe :

CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉ (3/6)

B. Durée du contrat : *(durée minimale d'un an ou de neuf mois si la location est consentie à un étudiant)*

A l'exception des locations consenties à un étudiant pour une durée de neuf mois, les contrats de location de logements meublés sont reconduits tacitement à leur terme pour une durée d'un an et dans les mêmes conditions.

Le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, après avoir donné congé. Le bailleur peut, quant à lui, mettre fin au bail à son échéance et après avoir donné congé, soit pour reprendre le logement en vue de l'occuper lui-même ou une personne de sa famille, soit pour le vendre, soit pour un motif sérieux et légitime. Les contrats de locations meublées consenties à un étudiant pour une durée de neuf mois ne sont pas reconduits tacitement à leur terme et le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, après avoir donné congé. Le bailleur peut, quant à lui, mettre fin au bail à son échéance et après avoir donné congé.

IV. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

A. Loyer

1° Fixation du loyer initial :

a) Montant du loyer mensuel :

b) Modalités particulières de fixation initiale du loyer applicables dans certaines zones tendues :

- Le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au décret fixant annuellement le montant maximum d'évolution des loyers à la relocation :

Oui

Non

- Le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au loyer de référence majoré fixé par arrêté préfectoral :

Oui

Non

- Montant du loyer de référence : €/m²

- Montant du loyer de référence majoré : €/m²

- Complément de loyer *(si un complément de loyer est prévu, indiquer le montant du loyer de base, nécessairement égal au loyer de référence majoré, le montant du complément de loyer et les caractéristiques du logement justifiant le complément de loyer)* :

Paraphe :

CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉ (4/6)

2° Modalités de révision :

- a) Date de révision :
- b) Date ou trimestre de référence de l'IRL :
- c) Charges récupérables

1. Modalité de règlement des charges récupérables (*Provisions sur charges avec régularisation annuelle ou paiement périodique des charges sans provision / En cas de colocation, les parties peuvent convenir de la récupération des charges par le bailleur sous la forme d'un forfait*) :

2. Montant des provisions sur charges ou, en cas de colocation, du forfait de charge :

3. En cas de colocation et si les parties en conviennent, modalités de révision du forfait de charges :

Contribution pour le partage des économies de charges :

1. Montant et durée de la participation du locataire restant à courir au jour de la signature du contrat :

2. Eléments propres à justifier les travaux réalisés donnant lieu à cette contribution :

d) En cas de colocation souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires:

- Oui**
 Non

1. Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires :

2. Montant récupérable par douzième :

e) Modalités de paiement – périodicité du paiement :

- Paiement : À échoir À terme échu

- Date ou période de paiement :

- Montant total dû à la première échéance de paiement pour une période complète de location (*détailler la somme des montants relatifs au loyer, aux charges récupérable, à la contribution pour le partage des économies de charges et, en cas de colocation, à l'assurance récupérable pour le compte des colocataires*) :

Paraphe :

CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉ (5/6)

f) Le cas échéant, exclusivement lors d'un renouvellement de contrat, modalités de réévaluation d'un loyer manifestement sous-évalué

1. Montant de la hausse ou de la baisse de loyer mensuelle :

2. Modalité d'application annuelle de la hausse (*par tiers ou par sixième selon la durée du contrat et le montant de la hausse de loyer*) :

V. TRAVAUX

A. Montant et nature des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence effectués depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement :
.....

B. Majoration de loyer en cours de bail consécutive à des travaux d'amélioration entrepris par le bailleur (*nature des travaux, modalités d'exécution, délai de réalisation ainsi que le montant de la majoration du loyer*) :
.....

C. Diminution de loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire (*durée de cette diminution et, en cas de départ anticipé du locataire, modalités de son dédommagement sur justification des dépenses effectuées*) :
.....

VI. GARANTIES

Montant du dépôt de garantie de l'exécution des obligations du locataire / Garantie autonome (*inférieur ou égal à un mois de loyers hors charges*) :
.....

VII. CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Modalités particulières des obligations en cas de pluralité de locataires (*clause prévoyant la solidarité des locataires et l'indivisibilité de leurs obligations en cas de pluralité de locataires*) :
.....

VIII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Modalités de résiliation de plein droit du contrat (*clause prévoyant la résiliation de plein droit du contrat de location pour un défaut de paiement du loyer ou des charges aux termes convenus, le non versement du dépôt de garantie, la non souscription d'une assurance des risques locatifs ou le non respect de l'obligation d'user paisiblement des locaux loués, résultant de troubles de voisinage constatés par une décision de justice passée en force de chose jugée*) :

Paraphe :

CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉ (6/6)

IX. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES (À définir par les parties)

.....
.....
.....

XI. ANNEXES

Sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

A. Le cas échéant, un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant la quote part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges.

B. Un dossier de diagnostic technique comprenant
- un diagnostic de performance énergétique ;
- un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
- un état des risques naturels et technologiques pour les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité.

C. Une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs

D. Un état des lieux

E. Un inventaire exhaustif

Le/...../..... , à

Signature du bailleur

|

Signature du(des) locataire(s)

Paraphe :